

# Bassin de rétention mixte : pour une vraie intégration urbaine

**Véronique GENOULAZ**  
**Ville de Vitrolles**

Mardi 3 juin 2014

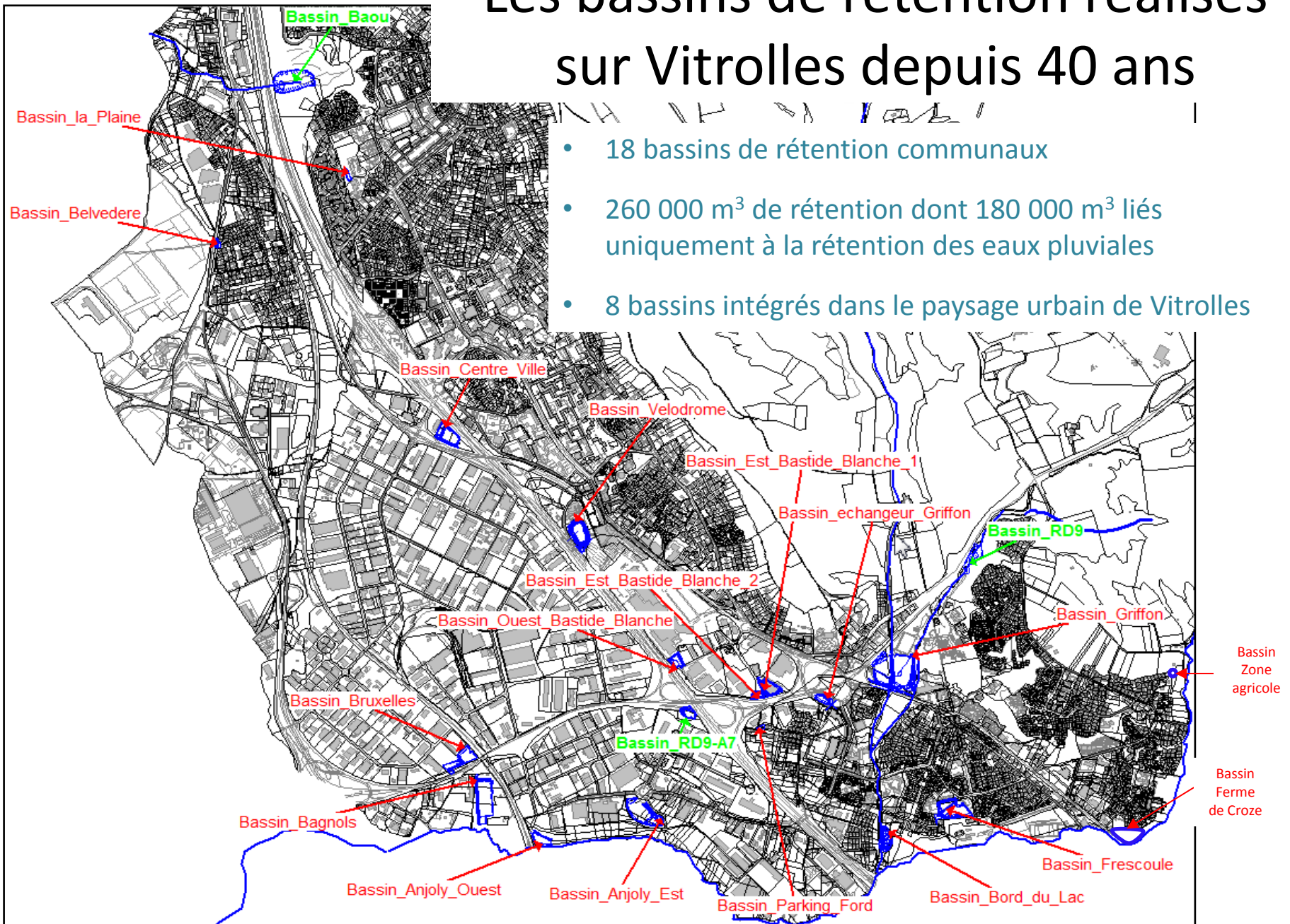
# Politique en matière de gestion des eaux pluviales lors de la création de la ville-nouvelle

- Etat de Lieux
  - Vitrolles commune du pourtour de l'Etang de Berre, fait partie du bassin Versant de la Cadière
  - Début des années 70, projet de ville nouvelle : 750 ha sur le bassin versant de la Cadière sont à aménager représentant une surface totale imperméabilisée de 320 ha
  - Un risque inondation déjà élevé sur la commune et les communes voisines de Saint Victoret et Marignane
  - Le problème de la maîtrise des eaux de ruissellement est déjà réel et ne peut que s'amplifier
- Les choix arrêtés en matière de gestion des eaux pluviales
  - Réalisation d'un schéma général d'assainissement en 1974 et problématique de l'assainissement pluvial pris en compte dans les plans d'urbanisme
  - Réduction du débit de la Cadière de 40 m<sup>3</sup>/s à 21 m<sup>3</sup>/s pour une crue de fréquence cinquantennale
  - Envisager des bassins de retenue de petite taille en favorisant une bonne intégration urbaine
  - Programmation de la réalisation de 14 bassins sur Vitrolles d'un volume total de 420 000 m<sup>3</sup> sur la commune de Vitrolles



# Les bassins de rétention réalisés sur Vitrolles depuis 40 ans

- 18 bassins de rétention communaux
- 260 000 m<sup>3</sup> de rétention dont 180 000 m<sup>3</sup> liés uniquement à la rétention des eaux pluviales
- 8 bassins intégrés dans le paysage urbain de Vitrolles



# Les Bassins à usage de parc de loisir ou de jardin paysagé



BR du GRIFFON

- **Le bassin du Griffon** : mis en service en 1977 – Grande prairie de jeux et de détente. Ce bassin recueille les eaux pluviales de 2 quartiers et assure la régulation c



# Les Bassins à usage de parc de loisir ou de jardin paysagé



- **Le bassin de la Frescoule :** mis en service en 1984 – implanté dans la ZAC de la Frescoule - bassin traité en square de quartier comporte une grande prairie engazonnée avec une petite mare agrémentée d'une roselière

# Les Bassins à usage d'équipement sportif



- **Bassin du Liourat ou Le vélodrome** : mis en service en 1985 – implanté dans un quartier de logements et de commerces - Association d'une piste de Vélodrome longue de 333.33 m homologuée au niveau international et d'un mini-foot enherbe en fond

# Les Bassins à usage d'équipement sportif



- **Bassin de l'Anjoly Est** : mis en service en 1985 – implanté au cœur de la zone d'activité de l'Anjoly – Bassin destiné à des activités de loisirs, sportives (terrain de football, terrain de boules) et de détente (aire de pique-nique) et destiné à accueillir les personnes travaillant sur la zone durant la pause déjeuner

# Les Bassins à usage de zone de stationnement



- **Bassin Bastide Blanche Est** : mise en service fin des années 2000 – bassin de rétention communal existant depuis 197, agrandi et couvert par le parking silo lors des aménagements d'extension du magasin Ikéa.

# Les Bassins à usage de zone de stationnement

- **Bassin du parking Ford** : mis en service en 2006 – Ancienne prairie aménagée en parking – Etant donné la forte contrainte d'évacuation vers le réseau départementale, obligation de réaliser de la rétention – l'espace étant restreint, le choix a été fait de réaliser un parking inondable - Création d'un réseau d'évacuation des eaux de ce parking avec limitation du débit de rejet.

# Comment ont vieilli ces bassins ?

- Pérennité des ouvrages mixtes car :
  - Le bassin de rétention est avant tout un équipement accessible au public : parc urbain, équipement sportif, etc.
  - Obligation d'assurer un entretien régulier pour maintenir l'équipement sportif ou le parc en état et continuer à répondre à la demande des usagers
  - Ouvrages en général relativement rustiques : très peu d'équipements hydrauliques ce qui facilite l'entretien
  - Sa double fonction permet de mieux appréhender les problèmes de sécurité :
    - » Réflexion menée dès la conception sur le mode de remplissage du bassin, sur les cheminements hors d'eau, sur les pentes des talus,
    - » Information des usagers sur la double vocation du site
- Un cas particulier : le bassin de rétention de l'Anjoly
  - La fonction d'activité de loisir ne répondait pas à un besoin des usagers de la zone industrielle
  - Le bassin a été pendant quelques temps, un lieu de campement des gens du voyage : à leur départ, il subi des transformations pour éviter de nouvelles installations des gens du voyage : il est complètement isolé du quartier, ce n'est plus une zone de rencontre
  - Entretien plus difficile à réaliser donc moins régulier ce qui peut impacter sur son fonctionnement hydraulique

# Quel avenir pour la rétention sur Vitrolles

- Création de nouveaux ouvrages : le SDA EP de Vitrolles prévoit la création ou l'extension de 16 bassins soit 68 000 m<sup>3</sup> supplémentaires – [BR Avenue de Marseille](#)
- Optimisation des ouvrages existants en améliorant leur rôle épuratoire :
  - En facilitant l'accès et donc en facilitant l'entretien,
  - En mettant en place des grilles adaptées au site pour stopper les macros-déchets,
  - En diminuant les débits de fuite pour favoriser la décantation des ouvrages
- Etablissement du zonage pluvial : il régleme l'imperméabilisation sur la commune et vise à la non-augmentation du débit décennal actuel rejeté par une parcelle et ce jusqu'à une pluie T=25 ans
- Plusieurs bassins prescrits depuis 2008 mais une forte augmentation de ces prescriptions depuis 2012 – [Cartographie des BR prescrits](#)

# Bassins mixtes de l'avenue de Marseille



# Carto des BR à la parcelle

# Les ouvrages à la parcelle réalisés aujourd'hui sur Vitrolles

- Les bassins de rétention classiques sans grande intégration paysagère
- Les bassins de rétention en toiture
- Des bassins enterrés : tranchées drainantes, bassins en structure alvéolaire, tube
- Des fossés de collecte longitudinaux





